

COMMUNE DE LOZAY (17330)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

Contexte et rappel :

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux

Cette note répond à cette obligation pour la Commune. Elle sera disponible au secrétariat aux heures habituelles d'ouverture.

La Commune de Lozay (17330) est une commune rurale de – de 500 habitants

- La population de la Commune, au 1^{er} janvier 2022 est de 138 habitants

La Commune fait partie de la CdC « Vals de Saintonge Communauté ».

Le Budget Primitif 2022 prévoit l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2022.

Le budget primitif 2022 a été adopté le 12/04/2022 par le Conseil Municipal de la Commune de Lozay (17330).

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes marquées par une baisse des concours de l'état. Le budget 2022 a été élaboré sans hausse des taux de fiscalité communale (comme depuis plusieurs années)

BUDGET PRINCIPAL - ETS 07800 (ex : 712)

Le Budget Primitif 2022 équilibré en dépenses et en recettes se décompose comme suit :

- Investissement : 76 822.37 €
- Fonctionnement : 423 975.82 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

DEPENSES :

Les dépenses de fonctionnement 2022 sont élevées à 423 975.82 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>
011	Charges à caractère général	210 731,45
012	Charges de personnel et frais assimilés	107 560,00
014	Atténuations de produits	18 542,00
65	Autres charges de gestion courante	37 638,94
66	Charges financières	5 070,00
023	Virement à la section d'investissement	43 750,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	683,43
	TOTAL DEPENSES	423 975,82

Chapitre 011 :

Il s'agit des dépenses à caractère général pour le bon fonctionnement des structures et services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais de petits équipements, vêtements de travail, frais d'affranchissement, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments et de la voirie, les impôts et taxes payées par la Commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance, etc...

Chapitre 012 :

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Effectif au 01/01/2022 :

- 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire à TNC 21/35^{ème} intercommunal
- 1 adjoint technique - TC 35/35^{ème} (poste vacant)
 - o Agent contractuel par le CDG 17

Chapitre 014 :

Atténuation de produits : il s'agit du reversement de l'attribution du FNGIR (18 542.00 €)

Chapitre 65 :

Autres charges de gestion courante : Ce chapitre retrace le versement des indemnités, cotisations et formations des élus (27000.00 €), les subventions de fonctionnement aux associations (1250.00 €), l'aide CCAS (2497.14 €), le service incendie (3300.00 €) les contributions (1500.00 €) et éventuelles créances en non-valeur (1900.00 €). La prise en charge du déficit du budget annexe du Lotissement La Forêt (141.80 €)

Chapitre 66 :

Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend pour l'essentiel les remboursements des intérêts de la dette.

Chapitre 042 :

Opération d'ordre : Dotation aux amortissements pour 683.43 €

RECETTES :

Les recettes de fonctionnement 2022 sont élevées à 423 975.82 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Désignation	Budget
013	Atténuations de charges	1 034,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	990,00
73	Impôts et taxes	164 447,71
74	Dotations, subventions et participations	14 182,00
75	Autres produits de gestion courante	6 760,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	236 562,11
	TOTAL RECETTES	423 975,82

Chapitre 013 :

Il comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts de maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 :

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les redevances d'occupation du domaine public, les acomptes de charges des locations communales, des ventes de concessions de cimetières.

Chapitre 73 :

Ce chapitre représente les recettes de fonctionnement. Il concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale (98402.00 €). Les attributions de compensation de la CDC (66 045.71 €)

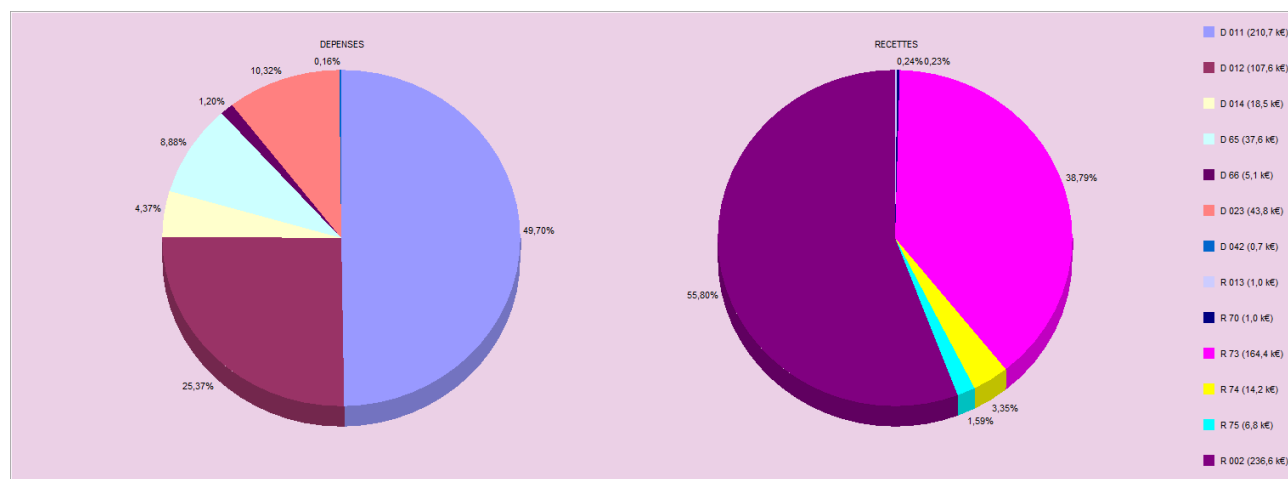
Chapitre 74 :

Il concerne les dotations de l'état dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF : 2 893.00 € contre 4 386.00 € en 2021), ainsi que la Dotation de Solidarité Rurale (DSR : 8 631.00 € contre 8 545.00 € en 2021) et les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux (2428.00 €).

Chapitre 75 :

Concerne l'encaissement des locations communales et des fermages (6 760.00 €)

Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE LOZAY – ETS 07800 - BP - 2022



SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la Commune.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Les principaux projets pour 2022 sont les suivants :

- Finir les travaux réhabilitation de la Salle Associative : aménagement de la cour avec deux places PMR
- Acquisition souffleur/aspirateur
- Acquisition autoportée marque ARIENS APEX 52
- Travaux toiture salle de réunion 8, Rue de la Mairie

DEPENSES :

Les dépenses d'investissement sont élevées à 76 822.37 € (dont 12 518.40 € de restes à réaliser 2021).

<i>Dépenses prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
16	Emprunts et dettes assimilés	26 757,00
21	Immobilisations corporelles	39 038,40
001	Déficit d'investissement reporté	10 527,54
020	Dépenses imprévues	499,43
	TOTAL DEPENSES	76 822,37

RECETTES :

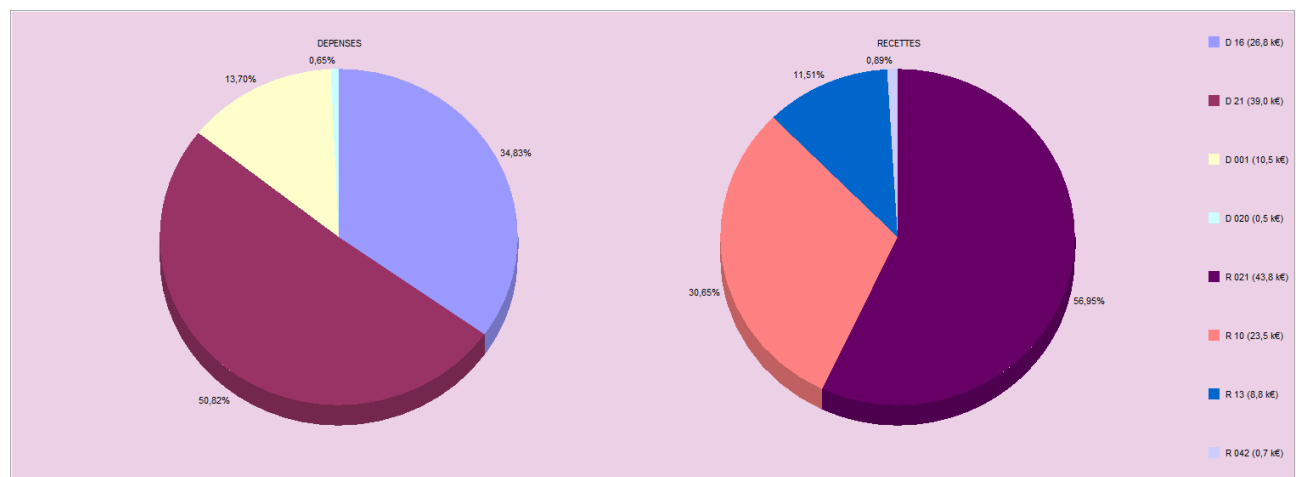
Les recettes d'investissement sont élevées à 76 822.37 € (dont 0.00 € de restes à réaliser 2021)

<i>Recettes prévisionnelles d'investissement</i>		
<i>Chapitre</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 545,94
13	Subventions d'investissement reçues	8 843,00
021	Virement de la section de fonctionnement	43 750,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	683,43
	TOTAL RECETTES	76 822,37

Les principales recettes d'investissement sont constituées par :

- Les amortissements pour 683.43 €
- Dotations, fonds divers et réserves : taxe d'aménagement (500.00 €)
- Subventions : 8 843.00 €

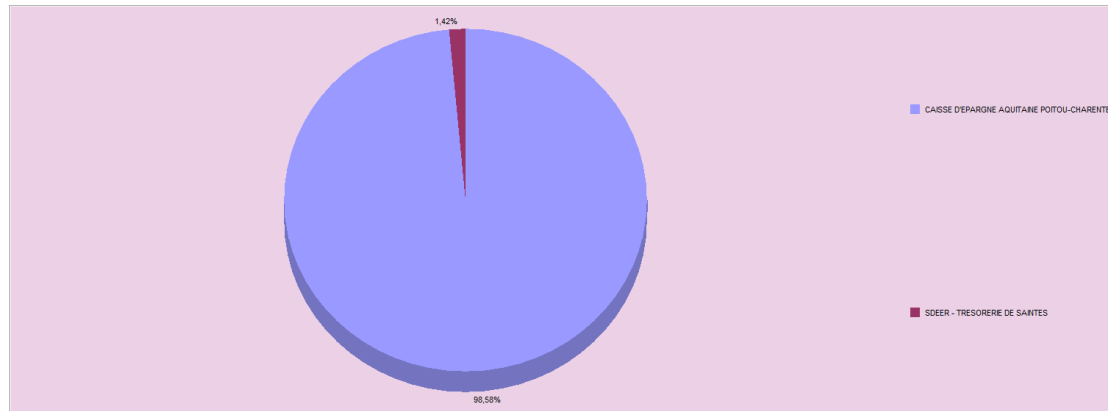
**Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre d'investissement en dépenses et recettes
BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE LOZAY – ETS 07800 (ex : 712) - BP - 2022**



ÉTAT DE LA DETTE

L'endettement de la commune se compose de 05 emprunts au 01/01/2022

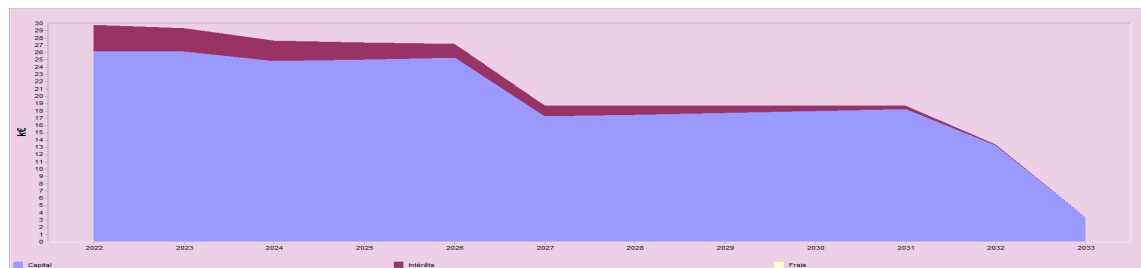
Le remboursement du capital des emprunts au 01/01/2022 est de 232 749.84 €.



Répartition des emprunts par organisme prêteur

Organisme prêteur	Capital à remb.	% d'emprunt
CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	229 433,78	98,58%
SDEER - TRESORERIE DE SAINTES	3 316,06	1,42%

Evolution des remboursements par année - COMMUNE DE LOZAY – 07800 – 2022



Evolution des remboursements par année

Année	Capital	Intérêts	Frais	Total versement
2022	26 123,86	3 703,49	0,00	29 827,35
2023	26 123,14	3 249,49	0,00	29 372,63
2024	24 822,42	2 792,03	0,00	27 614,45
2025	25 065,07	2 331,06	0,00	27 396,13
2026	25 311,45	1 866,50	0,00	27 177,95
2027	17 227,82	1 480,19	0,00	18 708,01
2028	17 481,36	1 226,65	0,00	18 708,01
2029	17 738,62	969,39	0,00	18 708,01
2030	17 999,70	708,31	0,00	18 708,01
2031	18 264,58	443,43	0,00	18 708,01
2032	13 248,37	174,59	0,00	13 422,96
2033	3 343,45	12,29	0,00	3 355,74

VOTES DES SUBVENTIONS 2022 : 1 250,00 €

ORGANISMES	MONTANTS VOTES 2021
ACCA – LOZAY	500,00 €
ADOT 17 (Don d'organes et de Tissus humains)	50,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	50,00 €
Anciens Combattants Victimes	50,00 €
A.D.M.R	50,00 €
Association Sauvegarde Animaux Abandonnés (Refuge Fontorbe)	50,00 €
Ass. Française contre Myopathies	50,00 €
Association française Scléroses en plaques	50,00 €
Association Entraide Solidarité	50,00 €
Association France ALZHEIMER	50,00 €
Comité Contre la Tuberculose	50,00 €
La Prévention Routière	50,00 €
Les Restaurants du Cœur 17	50,00 €
La Ligue contre le Cancer	50,00 €
MFR PERIGORD-LIMOUSIN	50,00 €
MFR SAINT-DENIS DU PIN	50,00 €
• Montant total des subventions à verser en 2022	1 250,00 €

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE « LOGEMENTS SOCIAUX »

Ce budget annexe a été créé en 2003 afin de permettre la création de deux logements sociaux.

Le budget primitif 2022 est équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 53 666.44 €
- Section d'investissement : 8 557.56 €

Le prévisionnel du montant des revenus des immeubles s'élèvent à 11 041.00 € en 2022.

Les dépenses d'investissement : représente le remboursement du capital des emprunts et des cautions, ainsi que le déficit d'investissement reporté.

Les recettes sont composées de l'excédent n-1 et du virement de la section de fonctionnement.

AR Prefecture

017-211702139-20220412-D_0412_07A-DE

Reçu le 19/04/2022

Publié le 19/04/2022

BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LA FORET »

Ce budget annexe a été créé en 2008 afin de permettre la création d'un lotissement de 9 parcelles.
Au 01/01/2022, il reste 7 parcelles à la vente.

Le budget primitif 2022 est équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement : 334 275.58 €
- Section d'investissement : 334 128.78 €

Ce budget est équilibré avec une subvention du budget principal de 141.80 €

EFFECTIF DE LA COLLECTIVITE

L'effectif de la Commune se répartit comme suit au 01/01/2022

Agent titulaire :

- Catégorie C :
 - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe - agent à TNC (21/35^{ème}) intercommunal
 - 1 adjoint technique territorial – agent à TC (35/35^{ème}) – poste vacant
 - Agent contractuel par le CDG 17